



Paris, le 03 aout 2022

Consultation du MTE sur le projet de décret portant augmentation des obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

L'UPRIGAZ adhère sans réserve aux objectifs de décarbonation de l'économie. Les CEE constituent l'un des outils mis en place pour atteindre ces objectifs.

Néanmoins l'UPRIGAZ s'interroge sur l'opportunité de réviser à la hausse le niveau de l'obligation d'économie d'énergie ce qui aurait pour conséquence d'augmenter le prix des CEE qui se répercute sur la facture acquittée par les consommateurs. Dans un contexte de forte hausse des prix d'énergie, il nous paraît souhaitable de ne pas rajouter une brique de coût supplémentaire.

Par ailleurs, l'UPRIGAZ est attachée en règle générale à une stabilité régulatoire, et il nous semble inopportun de remettre en cause les objectifs de CEE déjà fixés au motif que les efforts consentis ont déjà permis d'atteindre les objectifs fixés pour la période.

En revanche, l'UPRIGAZ souhaite que l'accent soit mis sur la qualité des services donnant lieu à certificat d'économie d'énergie et que les efforts pour éviter les fraudes sur ce dispositif soient poursuivis.